

Et si l'étudiant touchait ses allocations familiales ?

ENSEIGNEMENT Un jeune sur deux a un job pour financer partiellement ses études, selon une étude de la FEF

Examen d'entrée, blocus, taux de réussite, employabilité du diplôme... S'agissant des études supérieures, les débats portent souvent sur ces sujets très académiques. Tout en masquant un autre volet essentiel, celui des conditions de vie des jeunes assis sur les banes des universités ou des hautes écoles.

La FEF (Fédération des étudiants francophones) livre ce week-end, pendant son « université d'été », les résultats d'une vaste enquête menée auprès de 3.000 jeunes francophones. Revenus, aides sociales, transports, logement, santé, infrastructures... tout y passe. Avant de dévoiler les résultats dans leur intégralité la semaine prochaine, la FEF livre au *Soir* le volet « revenus ».

1 Solidarité familiale. Comment subvenir à ses besoins dans cette période de la vie ? C'est la première question posée par la FEF. Qui amène son lot de surprises. Si, dans la plupart des cas, les parents sont lourdement

mis à contribution, la règle de solidarité familiale communément admise souffre d'au moins deux exceptions. D'une part, près d'un étudiant sur sept doit

aujourd'hui financer personnellement ses études, et doit en tout cas se débrouiller sans aucune aide de ses parents en recourant notamment aux aides sociales. D'autre part, le financement parental unique est désormais l'exception : plus de deux jeunes sur

trois paient leurs études via plusieurs sources – parents, aides sociales, allocations, travail à temps partiel. La FEF y voit « le signe majeur d'une précarisation grandissante de la jeunesse ».

2 Un job pour étudier. On l'a vu, les étudiants multiplient et cumulent les sources de revenus pour pouvoir subvenir à leurs besoins. Dans la panoplie,

le job tient la vedette : près d'un étudiant sur deux (47 %) a travaillé au moins une fois durant l'année scolaire, ce que la FEF

qualifie de « double emploi » cumulé avec les études. Pourquoi travailler ? Soyons de bon compte : quatre jeunes sur cinq cherchent un travail avant tout pour financer leurs loisirs. Ils sont aussi un sur deux à faire cette même démarche pour financer, ne serait-ce que partiellement, leurs études. On note

également que 45 % travaillent pour acquérir une première expérience professionnelle. Enfin, pour 11 % d'entre eux, la démarche est davantage coercitive : les revenus du travail sont entièrement consacrés au financement des études. La FEF met par ailleurs en évidence un profil d'étudiant plus précarisé que ses contemporains : à la fois jobiste et bénéficiaire d'allocations sociales.

De manière plus générale, un étudiant sur quatre « se sent pénalisé dans ses études par la nécessité de devoir travailler. De plus, le cumul de plusieurs activités a de multiples conséquences sur leur bien-être : épuisement, burn-out, danger sur la santé à moyen et long terme, diminution de l'attention et de la concentration, irritabilité, etc. »

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

On rentre !

La rentrée universitaire, c'est pour le lundi 18 septembre. Celle de la Fédération des étudiants francophones, c'est pour ce week-end à l'occasion de son « université d'été ». L'occasion pour les étudiants d'approfondir leurs

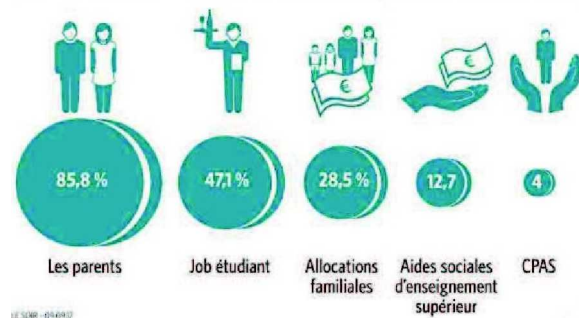
connaissances sur l'enseignement supérieur. Au programme, trois jours de conférences, débats et ateliers. Et un panel d'intervenants : Philippe Henry (Ecolo), Delphine Chabbert (Ligue des familles), Jean-Claude Marcourt (ministre), Pierre Verbeeren (Médecin du monde), Alexis Deswaef (Ligue des Droits de l'Homme) etc.

3 Recevoir directement ses allocations. Face à cette situation, la FEF énumère les solutions : davantage d'aides sociales, baisse du minerval, gratuité totale de l'enseignement... Elle formule également une revendication d'un tout autre ordre alors qu'un étudiant sur quatre utilise directement ses allocations familiales comme revenu, le syndicat étudiant recommande « que les allocations familiales soient directement perçues par les étudiants au lieu de les faire verser à leur famille et ce, à partir du moment où ils sont inscrits dans l'enseignement supérieur ».

A l'heure où les régimes d'allocation sont en révision profonde, c'est sans doute le moment d'examiner le dossier de près. ■

ERIC BURGRAFF

Quelles sont les sources de revenus pour les étudiants ?



LE SOIR - 09/09/17